e sans la Lucques trer dans tlais épis-

, le jeune nt sa decœur du pourquoi mes naisque les ant le pantendant nut aussie le bienle siècle.

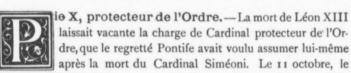
ion)

t devînrit, dans proclaus étiez ince les e malin ne coneux fils re Avon, avez nis avec enter au embûtous au se et la l'hymne i soit-il. ms pour

pe.

A**A*****A*****A*****A*****A*****A*****A***

Houvelles de Rome



R^{me} Père Général étant reçu par Pie X en audience privée, a prié le nouveau Pape de vouloir bien continuer personnellement le rôle de Protecteur de l'Ordre. Le Souverain Pontife accepta avec plaisir, voulant donner par la un témoignage sensible de son amour pour l'Ordre franciscain. Cette bonne nouvelle réjouira certainement nos Tertiaires et les engagera à redoubler de prières pour le Vicaire de Jésus-Christ sur terre. Que l'Esprit-Saint l'assiste puissamment, pour l'aider à diriger sagement l'Eglise du Christ et à protéger la famille des Mineurs.

Pèlerinage français. — Le Pape avait déjà reçu et béni les 200 pèlerins français qui passaient par Rome, en route pour la Terre-Sainte. C'est même à eux qu'il adressa son premier discours français. Cette fois, le 28 septembre, il a reçu un pèlerinage français, celui des ouvriers, venu directement à Rome pour vénérer le Pape. M. Harmel, l'infatigable Tertiaire en était le Directeur et M. Maupetit, bien connu à Montréal, était un de ses assistants. 600 prêtres en faisaient partie — c'étaient les ouvriers évangéliques. Le Pape les a reçus avec la plus grande affabilité et sa simplicité ordinaire. A l'adresse de M. de Mun présentée par M. Harmel, Pie X a spontanément apposé sa signature avec ces mots: Aux bien-aimés ouvriers et à ceux qui s'occupent d'améliorer leur sort, nous accordons de grand cœur la benédiction apostolique.

Nouveau Bienheureux. —Le 1° septembre, eut lieu au Vatican la réunion habituelle de la Congrégation des Rites. Il y fut présenté aux Eminentissimes Cardinaux, jugement sur la perennité du culte rendu de temps immémorial au serviteur de Dieu Jean-Baptiste de Fabriano, prêtre de l'Ordre des Fières-Mineurs. Ce jugement ayant été confirmé par les Eminentissimes Cardinaux, en cette même